

B**B1. Conserver une gestion des étangs compatible avec le maintien du coléanthe délicat****Priorité****1 2 3****Cadre****Secteur(s) concerné(s)**

Etangs de Sainte-Suzanne, Mireloup et Beaufort

Statut foncierSyndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort (SIEB)
Communes
Privé**Habitat(s) concerné(s)****3110** - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)**3130** - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea***Espèce(s) concernée(s)****1887** – Coléanthe délicat**Constat(s) et problématique**

Le site Natura 2000 Côte de Cancale à Paramé est l'un des 6 sites en France désigné en raison de la présence du Coléanthe délicat. Son maintien dans un bon état de conservation est donc un enjeu fort du site. Sa présence sur les berges des étangs de Sainte-Suzanne, Mireloup et Beaufort, qui constituent des réserves d'eau brute pour la potabilisation, est due à l'abaissement des niveaux d'eau en période estivale. La « gestion » actuelle des étangs favorise donc l'apparition de cette plante d'intérêt communautaire. Cependant, des projets de curage ou une modification du mode de fonctionnement des étangs pourraient remettre en cause sa présence. De plus, une eutrophisation et/ou une pollution des eaux pourraient également impacter son état de conservation.

Actions

Cette mesure vise donc à maintenir en bon état de conservation l'habitat du coléanthe délicat. **L'opérateur Natura 2000 devra être consulté et associé aux discussions sur la gestion des étangs** (éventuels projets de curage des étangs ou de modification de leur mode de fonctionnement, problématique de pollution des eaux (mesure A5.1)).

Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
Participation aux discussions sur la gestion des étangs	Opérateur N2000	SIEB, CBNB	Inclus dans l'animation Natura 2000	

Mesures liées :

A5.1 - Maintenir et encourager les pratiques favorables à la biodiversité et au maintien de la qualité de l'eau

D2.1 - Améliorer la connaissance et poursuivre le suivi du coléanthe délicat

E1 – Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs

E2 – Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire